

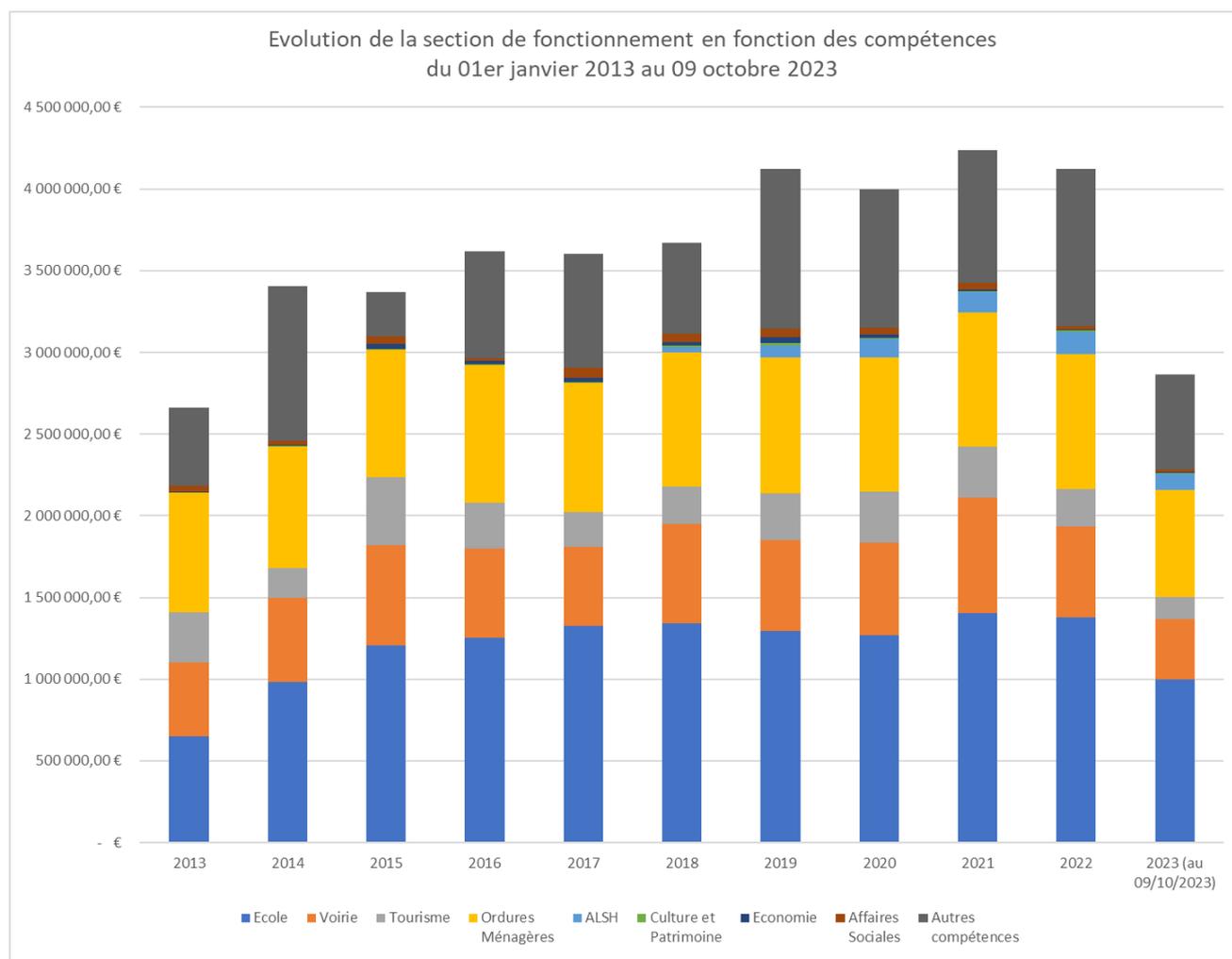
COMMUNIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE TRONÇAIS POUR LES BULLETINS MUNICIPAUX

La communauté de communes présidée par Daniel RONDET – Maire de Coulevre – continue à s’attacher à ses deux objectifs principaux : **porter une attention particulière aux habitants et conforter le rayonnement du Pays de Tronçais.**

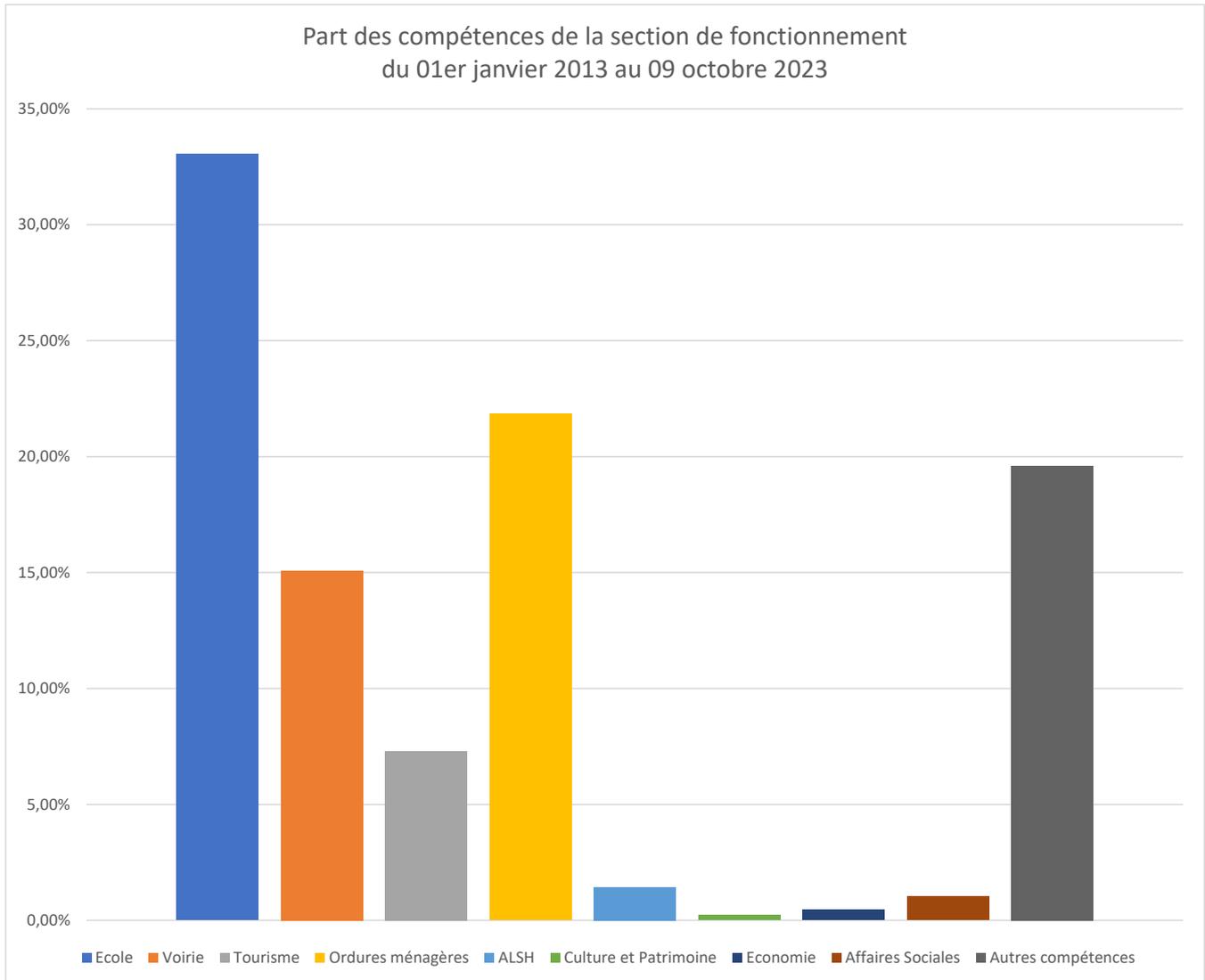
I. Les dépenses de la communauté de communes depuis le 01^{er} janvier 2013 en fonction de ses compétences.

A. Section de fonctionnement.

Evolution des chiffres de la section de fonctionnement du 01er janvier 2013 au 09 octobre 2023										
	Ecole	Voirie	Tourisme	Ordures Ménagères	ALSH	Culture et Patrimoine	Economie	Affaires Sociales	Autres compétences	TOTAL SECTION
2013	652 780,70 €	451 381,88 €	306 114,19 €	733 429,84 €	- €	- €	5 676,40 €	36 459,70 €	475 717,23 €	2 661 559,94 €
2014	983 766,70 €	515 820,54 €	180 710,30 €	741 027,73 €	- €	4 454,14 €	5 888,90 €	28 814,14 €	943 767,20 €	3 404 249,65 €
2015	1 206 303,41 €	613 972,47 €	413 027,75 €	782 958,54 €	- €	5 558,73 €	28 909,41 €	49 142,05 €	267 845,20 €	3 367 717,56 €
2016	1 251 847,58 €	549 249,46 €	281 379,75 €	838 851,17 €	- €	7 557,19 €	20 148,65 €	17 006,94 €	655 140,00 €	3 621 180,74 €
2017	1 325 723,59 €	484 457,92 €	211 324,42 €	791 735,04 €	- €	7 051,25 €	23 110,91 €	62 763,70 €	699 400,96 €	3 605 567,79 €
2018	1 341 373,04 €	607 751,66 €	227 755,35 €	825 720,98 €	27 161,50 €	13 438,58 €	21 410,93 €	51 229,69 €	555 841,79 €	3 671 683,52 €
2019	1 295 419,51 €	555 295,84 €	287 596,07 €	830 157,34 €	73 377,48 €	17 104,08 €	36 495,19 €	49 230,31 €	977 738,11 €	4 122 413,93 €
2020	1 270 804,39 €	565 195,61 €	312 235,37 €	819 547,33 €	115 917,74 €	6 256,80 €	21 235,78 €	38 185,21 €	849 628,82 €	3 999 007,05 €
2021	1 403 009,02 €	710 407,05 €	311 534,98 €	820 546,22 €	124 292,81 €	6 073,20 €	9 912,87 €	38 185,21 €	812 930,45 €	4 236 891,81 €
2022	1 376 096,49 €	558 539,03 €	227 750,17 €	824 979,00 €	135 060,54 €	15 189,26 €	4 921,57 €	20 347,19 €	958 418,69 €	4 121 301,94 €
2023 (au 09/10/2023)	998 337,52 €	368 532,68 €	134 506,04 €	658 278,00 €	97 392,63 €	6 205,62 €	5 428,22 €	15 670,30 €	578 899,88 €	2 863 250,89 €
depuis le transfert des compétences	13 105 461,95 €	5 980 604,14 €	2 893 934,39 €	8 667 231,19 €	573 202,70 €	88 888,85 €	183 138,83 €	407 034,44 €	7 775 328,33 €	39 674 824,82 €



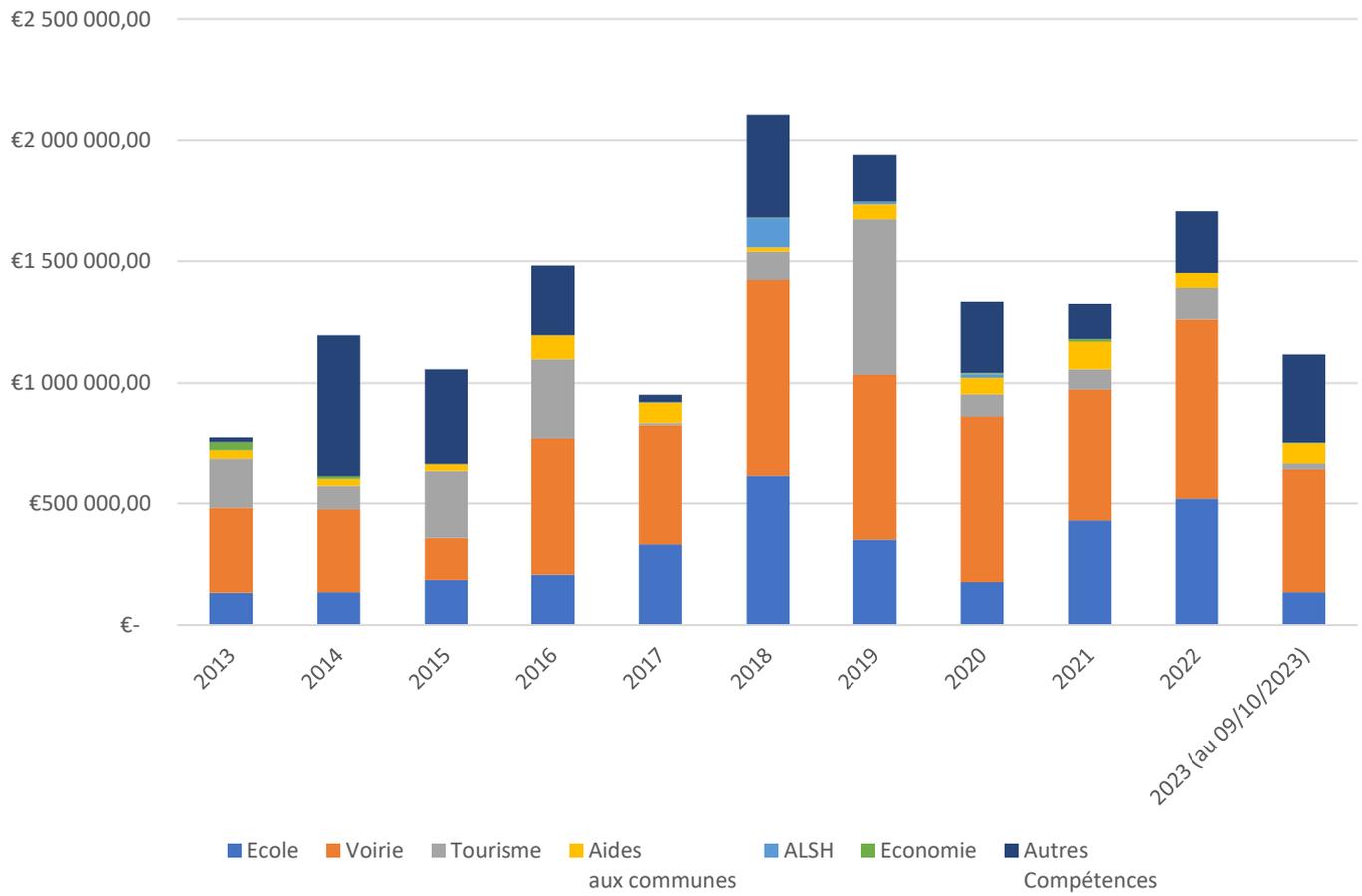
Pourcentage des compétences sur la section de fonctionnement du 01er janvier 2013 au 09 octobre 2023	
Ecole	33,03%
Voirie	15,07%
Tourisme	7,29%
Ordures ménagères	21,85%
ALSH	1,44%
Culture et Patrimoine	0,22%
Economie	0,46%
Affaires Sociales	1,03%
Autres compétences	19,60%



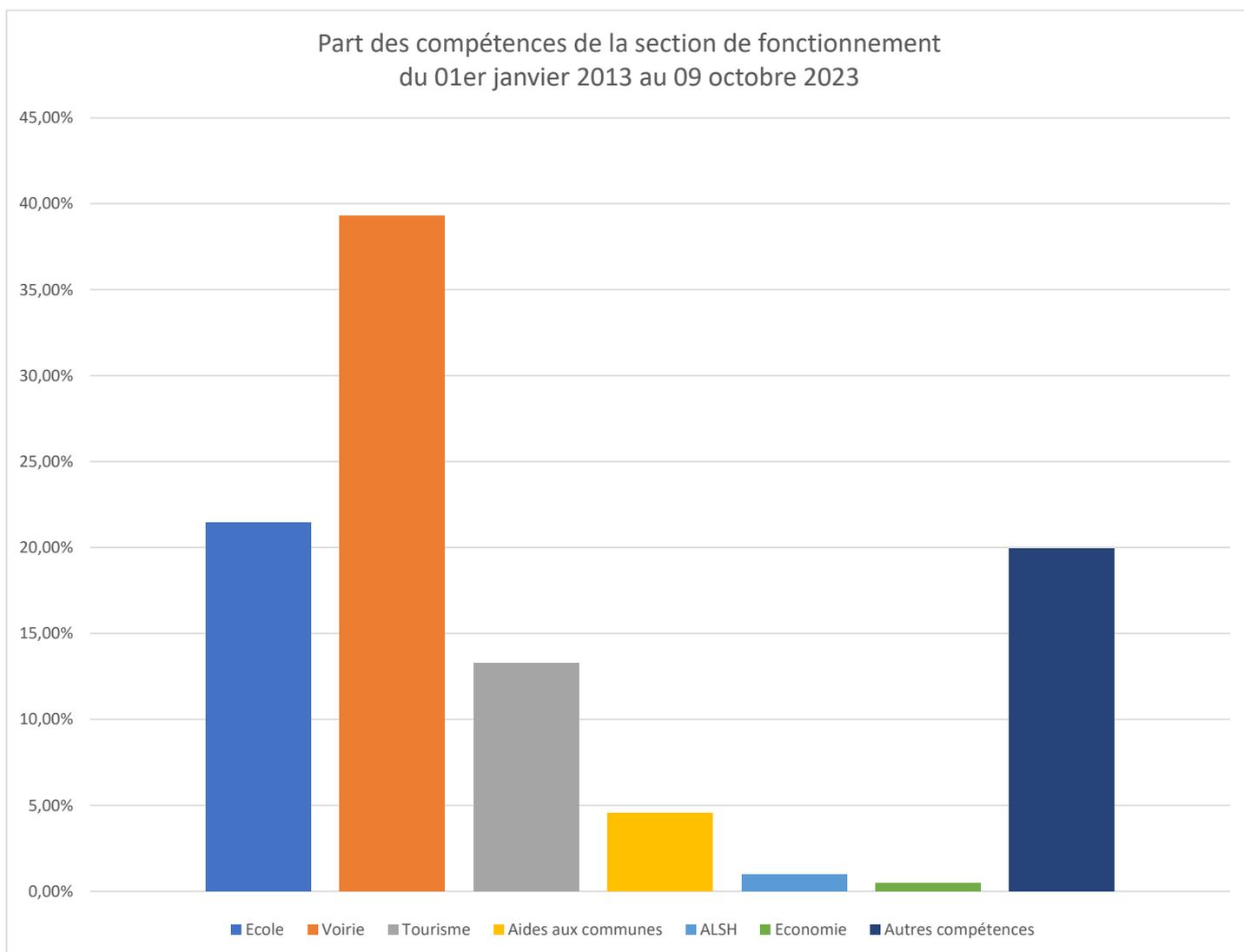
B. Section d'investissement.

Evolution des chiffres de la section d'investissement du 01er janvier 2013 au 09 octobre 2023								
	Ecole	Voirie	Tourisme	Aides aux communes	ALSH	Economie	Autres Compétences	TOTAL SECTION
2013	131 908,50 €	351 166,90 €	199 851,24 €	36 854,30 €	- €	37 129,83 €	19 982,99 €	776 893,76 €
2014	134 080,59 €	342 096,63 €	95 376,88 €	28 950,00 €	- €	11 462,40 €	584 961,20 €	1 196 927,70 €
2015	186 071,13 €	171 760,41 €	275 056,07 €	28 187,09 €	- €	- €	394 170,89 €	1 055 245,59 €
2016	207 737,55 €	564 268,28 €	325 479,82 €	97 353,45 €	- €	- €	286 943,96 €	1 481 783,06 €
2017	332 639,22 €	493 726,85 €	9 214,92 €	83 228,53 €	- €	2 328,00 €	30 444,07 €	951 581,59 €
2018	613 560,63 €	809 286,09 €	116 472,88 €	18 382,37 €	118 974,44 €	1 960,00 €	427 774,61 €	2 106 411,02 €
2019	352 458,89 €	681 297,10 €	638 809,51 €	61 583,66 €	11 365,96 €	- €	191 633,10 €	1 937 148,22 €
2020	176 225,92 €	684 073,05 €	92 651,78 €	68 060,54 €	14 323,18 €	5 914,34 €	293 260,06 €	1 334 508,87 €
2021	429 670,28 €	542 089,52 €	85 191,56 €	111 886,83 €	- €	11 622,00 €	144 753,90 €	1 325 214,09 €
2022	519 023,33 €	741 760,51 €	129 772,54 €	60 716,24 €	969,02 €	- €	252 742,24 €	1 704 983,88 €
2023 (au 09/10/2023)	134 888,61 €	505 627,95 €	24 777,76 €	86 870,07 €	- €	2 850,00 €	361 127,27 €	1 116 141,66 €
depuis le transfert des compétences	3 218 264,65 €	5 887 153,29 €	1 992 654,96 €	682 073,08 €	145 632,60 €	73 266,57 €	2 987 794,29 €	14 986 839,44 €

Evolution de la section d'investissement en fonction des compétences du 01er janvier 2013 au 09 octobre 2023



Pourcentage des compétences sur la section d'investissement du 01er janvier 2013 au 09 octobre 2023	
Ecole	21,47%
Voirie	39,28%
Tourisme	13,30%
Aides aux communes	4,55%
ALSH	0,97%
Economie	0,49%
Autres compétences	19,94%



II. L'année 2023, une année de projets pour la communauté de communes.

L'année 2023 a été marquée par **quatre projets majeurs**. Tout d'abord, il s'agit de l'année qui suit **le renouvellement du label Forêt d'Exception®**. En effet, nous sommes une des 15 forêts nationales à posséder ce label. « *Le renouvellement a été attribué au regard du travail mené avec l'ensemble des membres du COPIL Forêt d'Exception® grâce :*

- à une relation de confiance ;
- à une relation de partenariat ;
- à une relation de bon sens ;
- à une relation pour le bien commun ;
- et surtout en allant dans le sens de l'ouverture de la Forêt au public tout en préservant sa biodiversité, sa faune, sa flore mais aussi son économie ».*

**Propos tenus par Daniel RONDET – Président de la communauté de communes et du COPIL Forêt d'Exception® lors de la cérémonie du label Forêt d'Exception® (23 mars 2023 à Isle-et-Bardais).*

Ensuite, Madame LERNER a été retenue comme maître d'œuvre pour mener la **réhabilitation de l'école primaire de Cérilly**. La **consultation des entreprises pour les travaux se tiendra dans la fin de l'année**. Il faut espérer un début des travaux lors du premier trimestre 2024. Tout sera mis en œuvre afin de perturber le moins possible l'organisation des classes. Un budget total prévisionnel de plus de 620 000 € TTC serait nécessaire afin de réhabiliter cette école qui accueillera à terme toutes les classes de Cérilly.

Dans la continuité de la consultation des maitres d'œuvre, l'architecte pour mener la **réhabilitation des campings de Champ Fossé** (Saint-Bonnet-Tronçais) et des **Ecoissais** (Isle-et-Bardais) sera Monsieur NOAILHAT. Les différentes études de maîtrise d'œuvre vont donc débuter avant la fin 2023.

Pour conclure les projets de l'année 2023, des **travaux devraient être menés sur le site des Forges**. Le plan de financement est achevé avec une enveloppe de 150 000 € TTC (financés à 40 % par la Région et 40 % par le Département). Il sera question de plusieurs actions :

- nettoyer le bâtiment central qui est en ruine, ;
- démolir le bâtiment des anciens bureaux administratifs ;
- sécuriser le site avec la parcelle vendue à un exploitant privé ;
- mettre en place un nouvel accès.

Bien évidemment, la communauté de communes a continué **d'investir dans la voirie et dans les écoles**. Vous pouvez vous en rendre compte dans les chiffres mentionnés plus haut. Il est également à noter que des **travaux dans les écoles de Meulne-Vitray** ont également eu lieu durant l'été 2023, dans les écoles de Braize, de Saint-Bonnet-Tronçais ou encore Ainay-le-Château.

III. L'année 2024, une année de continuité pour que 2025 soit une année d'achèvement du plan de mandat 2020-2026.

Durant l'année 2024, **les travaux des écoles de Cérilly devraient se tenir**. La réhabilitation des campings commencera afin de se terminer en 2025.

Les **travaux de voirie** se réaliseront comme à l'accoutumée. De plus, la maîtrise d'œuvre sera consultée pour la **réhabilitation des écoles d'Ainay-le-Château** afin que les travaux puissent se tenir en 2025. A ce moment-là, le plan d'investissement des écoles du Pays de Tronçais sera achevé. Les architectes seront également consultés afin d'entreprendre la première tranche des travaux pour le **Cap Tronçais en 2025**.

Dans le cadre de Forêt d'Exception®, le **Rond de la Cave** sera valorisé autour d'un sentier reprenant les grandes étapes historiques de la Forêt de Tronçais. 2024 marquera également le **début des réflexions de la valorisation du Rond de Thiolais**.

Enfin, une **Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle** (CTEAC) sera signée entre l'Etat, la CAF, la MSA, le Département, la Région et la Communauté de Communes afin de pouvoir donner accès au plus grand nombre à la culture. A ce sujet, un **projet culture existe auprès des classes de CM et des EHPAD volontaires autour de la photographie et d'un film documentaire**. Une projection publique se tiendra en 2024. Ce sera dévoilé plus tardivement.